

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:12/11/2015 Date de révision:12/11/2015

Remplace la fiche:7/05/2015

Version: 5.1

RUBRIQUE 1: I dentification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. I dentificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : Detasil S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS Roterijstraat 201-203 B-8793 Waregem - Belgium

T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68

info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient 4,5-dichloro-2-octyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une

réaction allergique

Fermeture de sécurité pour enfants : Non Indications de danger détectables au : Non

toucher

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

12/11/2015 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	I dentificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats moyens (pétrole), hydrotraités, Gazole - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C.	(n° CAS) 64742-46-7 (Numéro CE) 265-148-2 (Numéro index) 649-221-00-X (N° REACH) 01-2119552497-29	> 20 - < 30	Asp. Tox. 1, H304
Ethyltriacetoxysilaan	(n° CAS) 17689-77-9 (Numéro CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	< 2,0	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Oligomere ethyl- en methylacetoxysilanen		< 2,0	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1	Description	doe prom	iers secours

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales Premiers soins après inhalation

d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau

persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement

consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. de la poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Sable. Mousse

résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Dioxyde de silice (SiO2). Produits de cas d'incendie

décomposition dangereux.

Mesures de précaution contre l'incendie : Eloigner le personnel superflu.

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ne pas inhaler les vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. Endiguer et contenir l'épandage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. Ne pas rincer à l'eau.

Autres informations

: Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Detasil S	Detasil S	
UE IOELV TWA (mg/m³)		25 mg/m³ Acetic acid (CAS 64-19-7)
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm Acetic acid (CAS 64-19-7)
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	25 mg/m³ Acide acétique (CAS 64-19-7)
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm Acide acétique
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	38 mg/m³ Acetic acid (CAS 64-19-7)
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm Acetic acid (CAS 64-19-7)

distillats moyens (pétrole), hydrotraités, Gazole - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C. (64742-46-7)

UE IOELV TWA (mg/m³) 600 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	> 0,3		EN 374
Gants jetables	Caoutchouc nitrile	3 (> 60 minutes)	> 0,1		EN 374

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	ABEK		EN 136, EN 14387







Autres informations

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Pâteux.

Couleur : Selon la spécification du produit.

Odeur : odeur irritante/piquante.

pH: Non applicablePoint de fusion: Non applicablePoint d'ébullition: Non applicablePoint d'éclair: Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : 400 °C

Pression de vapeur : Non applicable
Masse volumique : 1 g/cm³

Solubilité : Eau: pratiquement insoluble

Viscosité, dynamique : ca. 800000 mPa.s

Limites d'explosivité : @ pH 9.2 4 - 17 vol % Acide acétique

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dangers supplémentaires lors du traitement. Dégagement de vapeurs irritantes. Acide acétique.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Detasil S	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2009 mg/kg

distillats moyens (pétrole), hydrotraités, Gazole - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C. (64742-46-7)

compris approximativement entre 205 C et 400 C. (64742-46-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Detasil S	
Viscosité, cinématique	800000 mm ² /s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1.	Tox	icité

Detasil S	
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	10 - 100
ErC50 (algues)	10 - 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l Oncorhynchus mykiss
NOEC chronique crustacé	> 1 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique algues	> 1 mg/l Navicula pelliculosa
distillats moyens (pétrole), hydrotraités, Gazole - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue	

distillats moyens (pétrole), hydrotraités, Gazole - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C11-C25 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205°C et 400°C. (64742-46-7)

CL50 poisson 1	> 87556 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l 28 jours
NOEC chronique crustacé	5 mg/l 21 jours

12.2 Persistance et dégradabilité

Detasil S	
Persistance et dégradabilité	Le produit n' est pas biodégradable. Hydrolyse dans l'eau. Contient (un/des)
	composant(s) difficilement biodégradable(s).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Detasil S	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Detasil S

Mobilité dans le sol Polymère: Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6. Autres effets néfaste

Non applicable

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Vider complètement les emballages avant élimination. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

: Retraiter ou brûler dans un incinérateur approuvé.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Non applicable

Groupe d'emballage 144

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au

transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.1.2. Directives nationales

EINECS/ELINCS

IECSC

AICS

PICCS

TSCA

Non listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit